Claude CAHEN et Yūsuf RĀĠIB, *Kitāb al-minhāǧ fī ʿilm ḫarāǧ Misr* d'Abū l-Ḥasan ʿAlī b. ʿUṯmān al-Maḫzūmī (m. 585/1189). Le Caire, I.F.A.O., 1986 (Supplément aux Annales islamologiques, cahier n° 8). XIII + 83 p.

L'ouvrage se divise de la façon suivante : avant-propos (p. VI-XIII); texte arabe (p. 2-72); index : 1°) des noms de personnes, tribus et collectivités, 2°) des lieux, 3°) des sujets (p. 75-83).

Il est inutile de reproduire ici la biographie d'Abū l-Ḥasan al-Maḫzūmī, grand commis de l'état ayyūbide, né en 512/1118 et mort en 585/1189, auteur d'un traité financier égyptien original, précis et d'une haute technicité. Cette œuvre a fait l'objet de diverses études ponctuelles de la part de son « découvreur », qu'il a réunies dans ses *Makhzūmiyyāt* (Leiden 1977), il suffit d'y renvoyer.

De ce *Minhāǧ fī ʿilm ḫarāǧ Miṣr* dont il avait maintes fois (1962, 1964, 1972) annoncé la publication du « texte arabe intégral », « l'édition de tout l'ouvrage », « l'édition complète », le professeur Cl. Cahen ne livre ici qu'une partie, celle correspondant aux folios 41v°-48r°, 102r°-110r°, 122r°-169v°, 184r°-192v°; donc un peu plus de la moitié du texte conservé. Il indique (avant-propos, p. VIII-X) avoir omis :

« 1° Toute la première section, dont les douze premiers folios sont incurablement endommagés (ils comprenaient sans doute aussi une brève préface), et qui dans l'ensemble consistent en traditions et anecdotes sur les finances et le métier de scribe remontant aux premiers temps de l'Islam et ne paraissent rien ajouter de notable à nos connaissances.

2° La deuxième moitié de la seconde section, consacrée aux questions de calendrier; l'intérêt en est réel, mais le tout a été transcrit par Maqrīzī dans les *Ḫiṭaṭ* avec les lettres d'al-Ṣābī et d'al-Fāḍil qui en font partie, la première d'ailleurs aussi directement conservée; il importe évidemment de rendre au véritable auteur son dû, mais, cela fait, le texte est facile à trouver sans être ici réimprimé. On dira dans un instant pourquoi la première moitié de cette section doit, elle, être intégralement donnée.

3° À peu près toute la troisième partie. C'est une section très disparate qui comprend d'abord un paragraphe sur l'utilisation de l'impôt et l'entretien des canaux dans les temps anciens, d'après Ibn ʿAbd al-Ḥakam et al-Kindī, directement conservé et utilisé également par Maqrīzī; puis l'histoire du revenu fiscal de l'Égypte à travers l'histoire musulmane, fort intéressante, mais intégralement reproduite dans les *Ḫiṭaṭ* (avec citation, sous le nom d'al-Maḫzūmī explicité, du passage qui nous a permis l'identification de l'ouvrage contenu dans le manuscrit dont est tirée la présente publication); puis l'indication, d'après Ibn ʿAbd al-Ḥakam et al-Quḍāʿī, du cadastre des villages égyptiens, des traditions, avec citation du même Quḍāʿī, sur le Nil et le *miqyās* ainsi que sur le Fayyūm, la Qāhira, les huit anciens canaux, enfin le début d'une description détaillée, coupée malencontreusement par la disparition des folios 62r°-101v°, du premier canal étudié, celui d'Alexandrie (nous ne savons s'il y avait une étude comparable des autres).

4° La dernière section, de conclusion, qui revient à des traditions et anecdotes du même ordre que la première.

5° Par souci de logique plus que pour la place réduite qu'ils auraient occupée, quelques alinéas disséminés dans le corps de l'ouvrage et redonnant, au lieu des descriptions techniques de l'Égypte au temps de l'auteur, des anecdotes sans rapport direct avec elles. On en donnera deux en appendice.

Ce que nous publions consiste donc, compte tenu des lacunes du manuscrit, dans la première moitié de la section II et, sous la petite réserve faite à l'instant, dans l'intégralité de ce qui est conservé d'une

BCAI 6 (1989) Cl. Cahen & Y. Rāǧib: Kitāb al-minhāǧ fī ʿilm ḫarāǧ Miṣr d'Abū l-Ḥasan al-Maḫzūmī, recensé par P. Chalmeta
© IFAO 2026 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net

section probablement numérotée VII, des sections VIII et IX, XI et XII, soit, au total, environ les 3/5es du manuscrit conservé, qui ne compte lui-même que 126 des 202 folios de l'original. Mais ce groupe a une unité indéniable, en ce que tout y est consacré exclusivement à la description de l'organisation financière de l'Égypte, dans sa précision technique, telle que l'auteur l'a effectivement vue fonctionner au cours de sa carrière. Il constitue donc une espèce de tout en lui-même, qui légitime notre choix et le rejet du reste. »

Du manuscrit, Cl. Cahen écrit que sa lecture « est à première vue facile; elle l'est moins à seconde vue, en raison du caractère technique du vocabulaire et de l'oubli ou de l'obscurité de certains points diacritiques et des voyelles aux endroits cruciaux, enfin de quelques usures du papier. D'autre part les lacunes nous privent des explications qui auraient pu faciliter la lecture et l'interprétation du texte, et, précisément en raison du caractère pour nous original de beaucoup de ses informations, les autres ouvrages dont nous disposons ne suffisent pas toujours à nous fournir les éclaircissements nécessaires ». Il est dommage que l'on ait omis de donner la reproduction photographique de quelques pages du manuscrit en question. On aurait aimé disposer ainsi d'un échantillon de la transcription, afin de pouvoir juger sur pièces des difficultés de lecture et de la précision de l'édition (bien que la renommée scientifique des éditeurs soit hors de question). La publication — soignée — semble (à en juger par les notes) extrêmement respectueuse du *textus receptus* [1] ce qui, étant donné la nature du sujet, était de mise. Une observation mineure : la lecture aurait été plus facile s'il avait été fait un usage moins chiche de la ponctuation et si l'on avait ajouté, entre crochets carrés, des en-têtes de sous-chapitres. Notons que les textes traduits par Cl. Cahen (« Douanes et commerce », « Administration ... armée », « La frappe des monnaies », « Un texte ... *ṭirāz* ») correspondent respectivement à 1° folios 102r°-134v°, 137r°-138v°, 154r°-164v°, 2° 184r°-v°, 188r°-192r°, 3° 139r°-140v°, 4° 140v°-142r°.

Malgré le respect que tout le monde scientifique professe — avec raison — envers le maître incontesté des études d'économie musulmane médiévale et fondateur du *J.E.S.H.O.*, il nous est difficile d'admettre d'avoir seulement une édition partielle. On a beau nous avoir expliqué qu'il s'agit de « traditions et anecdotes sans intérêt », il n'en reste pas moins que l'on a décidé de mutiler un texte. On a expurgé et élagué le « superflu » (suivant le critère actuel des éditeurs) de l'ouvrage d'al-Maḫzūmī. Démarche dangereuse, car tel passage, absolument dénué d'intérêt pour l'un, peut s'avérer fondamental pour telle autre discipline. On ne saurait se substituer à la conception qu'un auteur s'est faite d'un sujet; retrancher attente tout autant à la « propriété intellectuelle » que rajouter de son propre cru. Ceci sans compter que l'on nous empêche ainsi de nous familiariser — dans des passages d'une compréhension *a priori* plus aisée que ceux purement techniques — avec le style de l'auteur du *Minhāǧ*, au lieu de nous projeter brusquement dans la partie hautement spécialisée, qui est certes, nous en convenons tous, la plus intéressante et originale, mais aussi celle d'une compréhension plus ardue. Doit-on imaginer que le budget de l'imprimerie de l'I.F.A.O. est tellement réduit qu'il n'ait pu supporter la publication de 50 pages arabes de plus? Quoi qu'il en soit, nous ne disposons que d'une édition partielle et

1. Cf. sur l'édition des f^os 165r°-169v°, mon compte rendu de G. FRANTZ-MURPHY, *The agrarian administration of Egypt*, p. 125.

BCAI 6 (1989) Cl. Cahen & Y. Rāǧib: Kitāb al-minhāǧ fī 'ilm ḫarāǧ Miṣr d'Abū l-Ḥasan al-Maḫzūmī, recensé par P. Chalmeta
© IFAO 2026 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net

non de celle, intégrale et complète, d'un texte essentiel pour l'histoire économique médiévale. C'est, à la fois, énorme et... peu.

Pedro CHALMETA
(Universidad de Zaragoza)

Gladys FRANTZ-MURPHY, *The agrarian administration of Egypt from the Arabs to the Ottomans*. Le Caire, I.F.A.O., 1986 (Supplément aux Annales islamologiques, cahier n° 9). XVII + 118 p.

L'ouvrage se divise comme suit : I. Maḫzūmī treatise on agrarian administration (1. Assessment documentation, 2. Mechanisms of central control : personnel, liability and verification, 3. Text of *Minhāǧ* /f^os 165r°-169v°/ 4. Translation). — II. Exegesis and historical evolution of the system of agrarian administration (5. Exegesis and attestation of survey documentation in later narrative sources, 6. Assessment procedures in the earlier documents, 7. Assessment and collection personnel, 8. Land categories, 9. Tax terminology, 10. Methods of taxation and taxes rates, 11. Extant collection documentation and terminology, 12. Summary and conclusions). Bibliography.

Le plan d'ensemble de *Agrarian administration* suit une démarche cohérente ce qui, joint à un souci de clarté et à la volonté de procéder par étapes — dans un sujet passablement embrouillé — ne peut qu'impressionner favorablement le lecteur. Cette agréable sensation acceptée, vérifions si une analyse réfléchie la confirme.

Le projet est ambitieux : étudier huit siècles d'histoire de l'administration agricole égyptienne. En gros, tout s'appuie sur une seule assise de taille : le *Minhāǧ* d'al-Maḫzūmī, rédigé entre 566 et 576/1169-1181. Car, ne l'oublions pas, pour G.F.M. « elements of the system detailed ... were in place as much as 500 years before and 300 years after he wrote ». La démarche consiste donc à retrouver, en amont dans le temps, des précédents qui confirment et, en aval, des survivances qui prolongent al-Maḫzūmī. *A priori*, cette approche semble légitime. Mais elle comporte aussi un risque de taille : « lire » les papyrus arabes en fonction de la réorganisation postérieure du *rawk*/cadastre d'al-Afḍal et les documents mamlūks en fonction du précédent ayyūbide... *A priori* qui n'est pas forcément faux, à condition que l'interprétation de base du *Minhāǧ* soit correcte. Mais, si par malheur, il s'avérait avoir été commis des contresens, nous serions devant un château de cartes. Car toute la construction repose en équilibre sur un point d'appui essentiel : le texte d'al-Maḫzūmī (étayé, il est vrai, par le recours aux traités d'Ibn Mammāṭī et d'al-Nābulusī).

Cl. Cahen notait déjà en 1962 [1] que « On n'a pas le droit d'extrapoler du temps de Maḫzūmī aux siècles antérieurs, et des réformes ont pu avoir lieu. Mais on ne peut éluder la question, et elle oblige à une reconsidération générale du problème sur la base de toute la documentation accessible depuis les temps byzantins — puisque primitivement les Arabes ont plus ou moins entériné le système qu'ils avaient trouvé en fonctionnement — jusqu'à l'époque mamluke

1. « Contribution à l'étude des impôts... », p. 274-275.

BCAI 6 (1989) Cl. Cahen & Y. Rāǧib: Kitāb al-minhāǧ fī 'ilm ḫarāǧ Miṣr d'Abū l-Ḥasan al-Maḫzūmī, recensé par P. Chalmeta
© IFAO 2026 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net